



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-11-364 / RENOUVELLEMENT  
CONTRAT DE SERVICES DAN LAVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère désire contracter un entrepreneur afin d'effectuer des travaux d'entretien;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services soumis par Dan-Lave 97 (Denis Filion) pour le renouvellement des services mentionnés pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse de la Direction générale relative à ce dossier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil retienne les services de Dan-lave 97 pour l'année 2025 au coût de **899.64 \$** par mois plus les taxes applicables.
- **QUE** le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort soit habilité à signer pour et au nom de la municipalité le contrat y relatif pour les travaux d'entretien du bureau municipal, de la bibliothèque ainsi que du bureau intergénérationnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **07 novembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier